

**FTI Consulting Canada Inc.**  
 2001, Boul. Robert-Bourassa  
 Bur. 1700  
 Montréal QC H3A 2A6  
 Canada

Tél. : 514-799-8289  
 www.fticonsulting.com

CANADA  
 PROVINCE DE QUÉBEC  
 DISTRICT DE SAINT-HYACINTHE  
 COUR N<sup>o</sup> : 750-11-005244-238  
 DOSSIERS N<sup>os</sup> : 41-344820 et 41-344821

COUR SUPÉRIEURE  
 Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA  
 MISE SOUS SÉQUESTRE DE :**

**CARRIÈRES SAINT-VALÉRIEN INC.**, société dûment constituée  
 en vertu de la loi, et ayant son siège social et son établissement  
 principal au 1850, rue Landry, Acton Vale, Québec, J0H 1A0  
 -et-

**D.P.S. TRANSPORT INC.**, société dûment constituée en vertu de  
 la loi, et ayant son siège social et son établissement principal au  
 1850, rue Landry, Acton Vale, Québec, J0H 1A0

Débitrices

-et-

**FTI CONSULTING CANADA INC.**

(Martin Franco, CPA, CIRP, SAI, responsable désigné) ayant une  
 place d'affaires au 2001, boulevard Robert-Bourassa, bur. 1700,  
 Montréal, Québec, H3A 2A6

Séquestre

**RAPPORT DÉFINITIF DU SÉQUESTRE ADRESSÉ À LA COUR EN SA QUALITÉ DE SÉQUESTRE DE  
 CARRIÈRES ST-VALÉRIEN INC. ET D.P.S. TRANSPORT INC.**  
 (paragraphe 246(2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et  
 Règle 126 des Règles générales sur la faillite et l'insolvabilité)

**INTRODUCTION**

1. Carrières St-Valérien inc. (« **CSV** ») et D.P.S. Transport inc. (« **DPS** ») ou collectivement (les « **Débitrices** ») sont des personnes morales dont le siège social est situé du 1850, rue Landry, Acton Vale, Québec, J0H 1A0.
2. CSV opère une carrière et une sablière située au 631, chemin de l'École, Saint-Valérien-de-Milton, Québec, J0H 2B0 (la « **Carrière** »).
3. DPS se spécialise dans l'excavation, le nivellement, le déneigement et le concassage et son principal établissement est situé au 365, Route 139, Saint-Théodore-d'Acton, Québec, J0H 1Z0.
4. Le 2 mai 2023, à la suite du dépôt d'une requête pour nomination d'un séquestre (la « **Requête** ») par la Banque Royale du Canada (« **RBC** »), créancier garanti de premier rang sur les actifs des Débitrices, la Cour Supérieure du Québec, chambre commerciale, (la « **Cour** ») a rendu une ordonnance nommant FTI Consulting Canada inc. (le « **Séquestre** ») séquestre aux biens des Débitrices conformément à l'article 243 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (l' « **Ordonnance** »).

5. Les biens visés par le mandat du Séquestre sont l'universalité de tous les biens meubles, corporels et incorporels des Débitrices ainsi que de la carrière située au 631, chemin de l'École, Saint-Valérien-de-Milton, Québec, J0H 2B0.
6. Au cours du mandat du Séquestre, des discussions interviennent entre RBC, les Débitrices et la société Carrière Saint-Valérien (2023) inc. (la « **Subrogée** »), collectivement (les « **Parties** ») afin de payer les sommes dues à RBC.
7. Aux termes de ces discussions, une entente intervient entre les Parties (l'« **Entente** ») par laquelle la Subrogée accepte de payer à RBC l'entièreté des sommes dues par les Débitrices à RBC, en contrepartie de quoi la Subrogée sera subrogée à RBC dans tous ses droits, titres et sûretés de RBC à l'égard des Débitrices, les Parties se donnant respectivement quittance finale et totale relativement à la requête en nomination d'un séquestre.
8. Le 1<sup>er</sup> juin 2023, conformément à l'Entente, les Parties ainsi que les deux cautions des Débitrices, M. Dany Larivière et M. Jocelyn Côté, signent une *Quittance Subrogatoire* (la « **Quittance subrogatoire** »), laquelle reprend l'Entente.
9. Le 1<sup>er</sup> juin 2023, tel que convenu à l'Entente, le Séquestre a mis fin aux processus d'appel d'offres lancés le 17 mai 2023 et le 24 mai 2023 pour la vente des actifs de CSV et d'une portion des actifs de DPS respectivement.

## OBJECTIF DE CE RAPPORT

10. Le rapport définitif du Séquestre (le « **Rapport définitif** ») est déposé au soutien de la *Requête pour la libération du Séquestre* et a pour objectif de mettre à jour la Cour, le Surintendant, les Débitrices et les créanciers qui en font la demande, sur les sujets suivants :
  - a. Les activités du Séquestre depuis sa nomination; et
  - b. La présentation d'un état définitif des recettes et débours.

## LES ACTIVITÉS DU SÉQUESTRE DEPUIS SA NOMINATION

11. Depuis sa nomination, le Séquestre a effectué les tâches suivantes :
  - a. Le Séquestre a pris possession des biens et mis en place des mesures conservatoires et entrepris les démarches pour inventorier et sécuriser les biens des Débitrices.
  - b. Le 11 mai 2023, conformément au paragraphe 245(1) et 246(1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, le Séquestre a transmis, à tous les créanciers connus des Débitrices, un avis et une déclaration du Séquestre.
  - c. Le 17 mai et le 24 mai 2023 respectivement, le Séquestre a démarré un processus d'appel d'offres pour la vente de la Carrière et d'une partie des actifs de DPS (« **Actifs DPS** ») étant situés sur le terrain d'une tierce partie (« **Processus de vente** »). Dans le cadre du Processus de vente, le Séquestre a préparé deux documents (le « **Mémoire d'information confidentiel** ») contenant toutes les informations pertinentes pour le dépôt d'une soumission (incluant la description de la Carrière et des Actifs DPS et les modalités et les conditions de la vente du Processus de vente).
  - d. En tout, environ 50 acheteurs potentiels ont reçu le Mémoire d'information confidentiel relativement à la Carrière et plus de 60 acheteurs ont reçu celui des Actifs DPS.
  - e. Dans le cadre du Processus de vente, le Séquestre a également demandé à Services F.L., une entreprise exerçant ses activités notamment en matière d'évaluation et de processus de sollicitation pour vente d'actifs, de publier un avis de demande de soumission sur son site internet (où plus de 900 parties ont eu accès au Mémoire d'information confidentiel).
  - f. Le 1<sup>er</sup> juin 2023, tel que convenu à l'Entente, le Séquestre a été dans l'obligation de mettre fin au Processus de vente et a avisé l'ensemble des parties ayant reçus les Mémoires d'informations confidentiels.

## ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DÉBOURS

12. Vous trouverez ci-dessous l'état définitif des recettes et des débours :

### État définitif des recettes et déboursés


Pour la période du 2 mai 2023 au 2 juin 2023

	Carrières Saint-Valérien Inc. \$	D.P.S. Transport Inc. \$	Total \$
<b>Recettes</b>			
Avance d'un créancier garanti	73,264	112,428	185,692
<b>Déboursés</b>			
Mesures conservatoires	7,987	17,009	24,996
Honoraires du Séquestre	55,296	64,895	120,191
Rachat d'actif d'un créancier garanti	-	14,901	14,901
Assurance	430	1,300	1,730
Frais au surintendant des faillites	75	75	150
Électricité	-	109	109
Taxe sur les produits et services (TPS)	3,164	4,721	7,885
Taxe de vente du Québec (TVQ)	6,312	9,418	15,730
<b>Total des déboursés</b>	<b>73,264</b>	<b>112,428</b>	<b>185,692</b>
Variation nette de l'encaisse	-	-	-
Encaisse au début	-	-	-
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

13. En vertu de la Facilité temporaire, le Séquestre a reçu une avance totale d'environ 186 000 \$ de la part du Prêteur temporaire et ce, en conformité avec l'Ordonnance.
14. Les mesures conservatoires inclus les frais se rapportant à la prise de possession, à l'évaluation des actifs et à la surveillance des lieux.
15. Prendre note que l'état définitif des recettes et débours présentés ci-dessus contient des provisions pour honoraires et débours et n'inclut pas le remboursement potentiel de la TVQ auquel le Séquestre pourrait avoir droit. Dans l'éventualité où des sommes seraient perçues par le Séquestre et disponibles pour distribution, ces dernières seront remises à la Subrogée.

Fait à Montréal, ce 5<sup>e</sup> jour de juin 2023

FTI CONSULTING CANADA INC.  
En sa qualité de séquestre aux biens de  
CARRIÈRES SAINT-VALÉRIEN INC. et de  
D.P.S. TRANSPORT INC.

  
Martin Franco, CPA, CIRP, SAI  
Directeur général principal